Communiqué de Presse Philippe Kaltenbach

Sénateur des Hauts-de-Seine Maire de Clamart

Le 24 avril 2013

Le projet de loi relatif à l'élection des sénateurs rejeté par la Commission des lois du Sénat

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et rapporteur du projet de loi sur l'élection des sénateurs, regrette que la Commission des lois n'ait pas adopté le texte ce jour car celui-ci renforcerait la parité et la diversité politique au sein des départements élisant 3 sénateurs tout en permettant une meilleure représentation des grandes villes.

Philippe Kaltenbach déclare : « Le projet de loi relatif à l'élection des sénateurs présente un double intérêt : Tout d'abord, il permettra de renforcer la parité et la diversité politique dans les départements élisant 3 sénateurs et ce, en abaissant le seuil d'élection des sénateurs à la proportionnelle aux départements élisant 3 sénateurs contre quatre précédemment. La Haute Assemblée ne compte aujourd'hui toujours que 76 élues sur un total de 348 sénateurs. Cette situation découle largement du recours dans 71 des 101 départements français ainsi que dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer au scrutin majoritaire. »

Le Sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : « Ensuite, en abaissant de 1000 à 800 le seuil déclenchant la désignation d'un délégué supplémentaire dans les communes de plus de 30 000 habitants, le projet de loi tend aussi à une meilleure représentation des habitants des grandes villes. Actuellement plus de deux tiers des délégués des conseils municipaux représentent les communes de moins de 10 000 habitants alors que celles-ci ne regroupent que la moitié de la population. »

Le rapporteur PS conclut : «Le texte devra maintenant être examiné dans l'hémicycle. J'espère que nous saurons rassembler une majorité autour de son adoption car il représente une avancée pour la parité et permettra d'avoir un Sénat plus en phase avec la réalité de la France de 2013.»

Contact presse: Yan Chantrel (06.20.63.01.75 / 01.42.34.27.84)